

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
36 f. 18 f. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 7 décembre 1848.

UN DANGER.

Ferme attachés aux principes démocratiques, pleins d'impartialité à l'égard des hommes qui combattent pour leur défense, sur quelque plan que les événements les relèguent, nous avons rendu une justice complète aux divers candidats entre lesquels se partagent les voix de la démocratie; nous devons aujourd'hui signaler un grave péril à ceux qui veulent sincèrement le maintien de la République.

Les diverses phases parcourues depuis neuf mois ont malheureusement divisé les hommes de cœur dévoués à notre cause; la foule a suivi ses sympathies, et, au moment d'une lutte décisive, alors qu'elle a à combattre un ennemi parfaitement uni, agissant avec un ensemble remarquable, elle se sépare en groupes qui, voulant tous le triomphe de la même idée, ne voient pas qu'en portant leurs suffrages sur plusieurs candidats, ils peuvent, sans le vouloir, travailler au succès de M. Louis Bonaparte.

M. Louis Bonaparte est le candidat de toutes les dynasties; les hommes du droit divin, les impérialistes, les soutiens de la branche cadette, tous les ennemis de la République enfin, veulent passer par le gouvernement de cet homme pour arriver à une restauration; cette phalange se grossit des inintelligents, de ceux qu'on égare, et peut former une masse considérable qui manœuvre avec un ensemble bien rare.

Les voix républicaines, au contraire, se dispersent sur quatre candidats.

La majorité nous paraît appartenir au parti démocratique, mais l'éparpillement des voix ne nous permet pas d'espérer une nomination directe, et, dans le cas où aucun des candidats n'obtiendrait la moitié plus un des suffrages exprimés, le président serait choisi par l'Assemblée Nationale, aux termes de la Constitution.

Nous avons pour l'Assemblée Nationale tout le respect que commande la source d'où elle émane; nous nous rappelons qu'elle s'est réunie aux cris spontanés de *Vive la République!* qu'elle a voté le pacte fondamental établissant la forme gouvernementale républicaine; mais quand nous voyons de quels hommes elle se recrute depuis quelques mois, la défection de plusieurs d'entre ceux qui la composent, il nous est permis d'avoir quelques craintes sur sa fixité, sur sa fermeté à soutenir la tradition de ses premiers jours, surtout quand elle sera travaillée par mille manœuvres, quand on essaiera de l'effrayer par des menaces.

Les ennemis de la République, en faisant un pacte d'union entre tous les dynastiques, n'ont qu'un but: prouver que la majorité de la nation ne veut pas de la République et la renverser. Si leurs manœuvres parvenaient à donner à M. Louis Bonaparte un plus grand nombre de voix que n'en obtiendrait le général Cavaignac, quel beau sujet de déclamations pour les orateurs monarchiques de l'Assemblée! Comme MM. Barrot, Thiers, Crémieux, Molé, Bugeaud réclameraient en faveur de la pluralité des suffrages! Comme les feuilles réactionnaires de toutes couleurs tonneraient contre le mépris de la majorité! Comme ils s'efforceraient d'entraîner l'Assemblée!

Ne les entendez-vous pas appeler le dédain sur l'article de la Constitution qui établit l'Assemblée Nationale juge entre les divers candidats si aucun d'eux n'est nommé directement, jeter le doute dans les esprits, invoquer peut-être l'insurrection pour faire triompher la pensée ennemie de la République, sonner le tocsin qui doit réunir sous les armes cette fameuse

société de l'ordre qui compte des adeptes dans tous les rangs?

Nous ne sommes pas de ceux qui s'effraient facilement, mais le danger nous paraît grand et nous le signalons. En France, dès que l'on crie à l'oppression, on est certain de trouver de l'écho. Tous ces commis-voyageurs de l'empire qui parcourent nos campagnes, cherchent à égayer les populations par des promesses mensongères, parlent des milliards du prétendant, du luxe qu'il rappellera, de la vente des denrées qu'il doit favoriser comme par enchantement, croyez-vous qu'ils se taisent alors, si leur héros n'est pas choisi par l'Assemblée? Nous ne l'espérons guère.

La Constitution doit être respectée, mais elle est si nouvelle qu'on ne s'est pas encore habitué à courber la tête devant elle. Tous les sophismes seront invoqués pour prouver que la pluralité des suffrages doit être la loi de l'Assemblée.

Voilà où est le danger, et voilà pourquoi nous aurions voulu voir la démocratie s'entendre et porter ses voix sur un seul homme, comme le font ses ennemis.

Les royalistes parlent beaucoup de la prétendue influence du principe monarchique, du grand nombre de ses défenseurs. « La France, disent-ils aujourd'hui que l'audace leur est revenue avec la sécurité, la France est profondément monarchique; la royauté domine son passé et doit présider à son avenir; elle l'a toujours voulue, elle la veut encore. » Mensonges que tout cela! Ce qui a toujours dominé, sous une forme de gouvernement ou sous une autre, c'est la souveraineté populaire. Que l'on consulte nos annales, et l'on se convaincra qu'à toutes les époques de notre histoire on retrouve toujours vivant et debout le grand principe de la volonté nationale; d'illustres et éloquents historiens ont prouvé la vérité de cette assertion désormais acquise au domaine de l'histoire, et ce serait vouloir lutter contre l'évidence que de tenter de la combattre.

Mais s'il est une époque où la prépondérance de ce principe fondamental de toute société est évidente, c'est assurément la nôtre. Depuis les premiers jours de la révolution, la nation française n'a cessé de croire à la souveraineté du peuple. Napoléon lui-même, aux années de la décadence de l'Empire, lui a rendu hommage, et lorsque l'édifice impérial croulait de toutes parts, quel abri cherchait son fondateur pour se préserver de la tempête? celui de la souveraineté du peuple; dans ses proclamations au peuple, dans ses discours aux grands corps de l'Etat, que promettait-il à la France à son retour de l'île d'Elbe? les institutions libérales que jusque là il lui avait refusées, mais qu'il se voyait forcé par le vœu national de lui accorder. La Restauration et la royauté de Juillet sont tombées sous le mépris public, balayées en un jour par le souffle populaire. Qu'on nous parle encore de royauté, de principe monarchique, de l'attachement de la nation à une dynastie quelconque! A qui croit-on en imposer, quand tous les jours certaines feuilles répètent sur tous les tons: « La France n'a pas dit son dernier mot; vous lui avez imposé la République, mais l'a-t-elle acceptée? Nous en doutons, car elle est monarchique jusqu'à la moelle des os. »

Nous venons d'étudier le passé; le présent n'est-il pas encore plus significatif? Si nous voulions une preuve de la déchéance du principe monarchique au temps où nous sommes, nous la trouverions dans cette sorte de conjuration des trois partis dynastiques contre la forme actuelle du gouvernement.

Rien n'est plus propre à donner une idée du peu d'empire que les idées royalistes exercent sur les esprits en France que cette coalition des bonapartistes, des orléanistes, des

partisans d'Henri V, contre la République; dans l'impuissance de lutter avec avantage contre nous sur le terrain de la raison et de la vérité historique, à bout d'arguments sérieux, ils entassent calomnies sur calomnies, mensonges sur mensonges: combats sans loyauté qui dénotent le désespoir de partis vaincus.

Et puis, allons au fond des choses: croyez-vous que le peuple se méprendra sur le sens de cette juxtaposition de partis hostiles? Il sait bien que vous ne formez pas le parti d'une doctrine, d'une idée, mais la coterie d'un homme ou de quelques hommes, et que dans votre bouche ces mots *empire*, *royauté* et *légitimité* n'ont pas d'autre sens que celui-ci: Triomphe de la famille Bonaparte ou des Bourbons des branches aînée et cadette; récompenses de services rendus pour aider au succès de tel ou tel prétendant.

Non, la France n'est pas monarchique; elle ne l'est pas, elle ne peut pas l'être. Le temps des fictions est passé; de nos jours, les esprits ne s'arrêtent qu'à ce qui est logique et rationnel. Or, ce qui est fictif, c'est la monarchie; ce qui est logique et rationnel, c'est-à-dire vrai, c'est le principe de la souveraineté nationale. Ne pas le comprendre, c'est fermer les yeux à la lumière, c'est vouloir être aveugle.

On dit que la monarchie peut seule nous donner l'ordre matériel et moral sans lequel nulle amélioration n'est possible; c'est là, ajoute-t-on, ce qui explique pourquoi la France est monarchique. Dans la bouche de quelques uns, ce peut être encore un préjugé; mais dans celle des docteurs du royalisme, c'est un mensonge. La monarchie, quel que soit le nom qui lui ait été donné, Empire ou Restauration, nous a toujours conduits au travers de perpétuelles agitations, de nombreux combats de rues, des émeutes, de la guerre civile, à une catastrophe; en rendant les révolutions violentes nécessaires, elle a causé maintes fois les plus graves perturbations dans l'ordre social, paralysé le commerce, envenimé les passions, jeté la division dans les esprits, la haine dans les cœurs.

Et vous voudriez qu'un peuple ainsi bouleversé par les rois et leurs partisans, par des disputes dynastiques, aimât le principe que vous prônez et qui a fait tous ses malheurs! Vous prenez pour la réalité les rêves de votre ambition. Une grande nation comme la nôtre ne se condamne pas ainsi au suicide; elle veut la paix et l'ordre, non précaires, mais durables, mais fondés sur les bases éternelles du droit et du devoir, du juste et de l'honnête. Or, cette paix et cet ordre, on les demanderait vainement à la monarchie; la République seule peut les donner.

Chaque jour nous apporte une révélation; les théories de M. de Bonald et de M. de Maistre ressuscitent comme par enchantement dans les feuilles royalistes. C'est à se croire à la veille ou au lendemain de 1815. Les journaux légitimistes parlent aujourd'hui d'un livre mystérieux intitulé: *Politique royale*, et dont l'auteur serait le comte de Chambord.

Le titre est clair. « Le temps est venu de redresser la pensée des hommes et de corriger l'erreur des peuples, dit l'auteur; la *politique royale* est la *politique de l'avenir*. »

Nous pouvons nous attendre à voir la polémique des journaux légitimistes changer bientôt de face. Depuis 1830, elle balbutiait en grimaçant les mots de *souveraineté nationale* *imprescriptible*. A l'entendre, on l'injurait quand on lui reprochait de s'appuyer sur le droit divin; c'était un préjugé dont elle était la première à se moquer.

Aujourd'hui les théories du droit divin reprennent faveur.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 8 DÉCEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

XIV.

LE MANOIR.

Le château des Croix, revêtu d'une nuance grise par le temps, se détachait cependant en teinte plus claire sur le fond des bois, déjà noirs par l'hiver, qui l'encadraient. La ruine avait démoli une partie de ses remparts, où ne flottaient plus, au lieu de bannières, que de longs cerceaux de lierre; le haut de ses tours était renversé, et il semblait dépouiller son orgueil dans une vieillesse défaillante.

La masse uniforme du bâtiment était percée de fenêtres étroites et cintrées, garnies de deux barreaux de fer croisés, qui marquaient sa façade d'une ligne de croix et lui avaient fait donner sans doute le nom qu'il portait dans les campagnes.

Une longue file d'arcades à demi rompues, qui se déroulaient entre le pied des murs et les fossés, encadrait l'antique édifice, et les rampes courbées de gigantesques cyprès retombaient sur sa cime.

Lorsqu'on apercevait de loin ce monument d'un carré long, il présentait l'aspect d'un grand tombeau, dont l'arcade ruinée formait la grille circulaire et qu'ombrageaient des arbres funéraires. Des vau-tours, dont les grandes ailes presque immobiles planaient dans une fonde continue, décrivaient un cercle noir au-dessus de son front.

Ces observations étaient faites par l'impératrice qui arrivait lentement, l'esprit rempli de préventions étranges contre ce séjour et surtout contre la mystérieuse châtelaine qui l'habitait.

Lorsque Sophie de Bavière mit pied à terre sous le grand portail du château, la comtesse de Norberg s'y était déjà rendue, accompa-

gnée de son frère, pour recevoir sa souveraine.

Ursule de Norberg était une femme de vingt-six ans, grande et svelte, blanche et gracieuse, d'une beauté élevée et touchante; son regard était froid, mais doux et limpide; ses lèvres pâles, mais fraîches et souriantes; son maintien aisé, son abord naturel et empressé avaient en même temps l'empreinte de profond respect qui convenait à la circonstance.

Elle adressa à la princesse un compliment dans lequel étaient exprimés avec une délicatesse d'esprit parfaite les regrets que lui inspirait la douloureuse situation de l'impératrice d'Allemagne et le bonheur qui lui en revenait personnellement lorsqu'il lui était donné de recevoir l'illustre proscriète dans sa demeure.

La princesse demeura frappée de surprise à ce charme d'extérieur et de langage auquel elle était si loin de s'attendre. Elle eut honte aussitôt des soupçons qu'elle avait trop légèrement conçus sur la jeune comtesse; elle lui en demanda pardon dans le fond de son âme, et ce mouvement de cœur perçant dans ses manières, elle tendit la main avec une grâce tout affectueuse à sa charmante hôtesse.

Heureusement, dans cet instant de présentation, Edgard et Léonore étaient restés à quelque distance en arrière; on ne put apercevoir le mouvement de surprise et d'effroi qu'ils firent tous deux à la vue de la comtesse... A cette vue, le page feignit le sourcil et rejeta la tête en arrière comme devant un objet de répulsion. La vaillante jeune fille pâlit légèrement; puis ils échangèrent entre eux un regard où se peignait la stupeur la plus profonde.

Les deux jeunes gens venaient de rencontrer dans Ursule de Norberg une ressemblance vague, éloignée et pourtant saisissante avec l'amazone fantastique qu'ils avaient vue à la lucarne du phare passer sur la colline du rivage.

Quelle incroyable que cela dût paraître, il y avait dans cette noble dame, si belle et si paisible, à la taille élégante, à la douce pâleur, aux cheveux gracieusement relevés sous un diadème, aux

traits harmonieux et purs, un aspect, une expression indéfinissable qui rappelait le sombre fantôme courant sous le torrent de pluie dans la campagne sauvage... Ce qu'il y avait de plus frappant dans cette ressemblance était le son de voix de la comtesse de Norberg, rappelant tout-à-fait celui du spectre qui dans sa ronde nocturne répétait sans cesse un arrêt terrible, avec des accents qui n'étaient plus de ce monde.

Mais Edgard et sa compagne, après s'être communiqué rapidement leur surprise, sentirent la nécessité de cacher l'impression étrange et pénible qu'ils venaient de recevoir et composèrent le mieux possible leur visage.

L'intérieur du château était d'une antiquesplendeur, mais dégradé et assombri par le temps comme sa surface.

Un repas parfaitement ordonné fut servi aux hôtes de la demeure. La jeune comtesse en fit les honneurs avec la grâce aisée des femmes de haut lieu. Non seulement elle montrait un esprit fort distingué, mais on pouvait juger, à la manière dont elle parlait de toutes les choses du monde et des événements qui s'y étaient passés, qu'il n'y avait jamais eu aucune absence dans ses facultés intellectuelles, comme on l'avait souvent insinué à son égard.

Cependant, dès que le sourire obligé de la représentation tombait un instant du visage d'Ursule, on pouvait s'apercevoir qu'il portait l'empreinte d'une tristesse intérieure, et que le calme de son aspect était moins la sérénité d'âme que la souffrance vaincue par la sagesse ou la pitié. Elle était vêtue d'une robe de soie blanche, et portait pour seule marque du deuil qui était peut-être dans son âme un collier de jais noir avec une torsade de ces mêmes brillants dans ses cheveux et autour de la taille; cette parure, quelque naturelle qu'elle fût, rappelait vaguement l'apparence sépulcrale du château, et établissait une espèce d'harmonie entre cette froide et antique demeure et celle qui l'habitait.

La comtesse de Norberg, plus jeune de douze années que son

Nous prévoyons le jour prochain où M. de Genoude lui-même, si ambigu, si habile qu'il soit, sera renié par son propre parti.

Quant à nous, républicains de raison et de cœur, nous sou- rions à ces dernières convulsions du royalisme. La voix qui sort des débris des trônes écroulés depuis soixante ans, la voix qui réveille les peuples, à Berlin comme à Vienne, à Milan comme à Madrid, nous enseigne assez haut que la *politique royale* n'est pas la *politique de l'avenir*.

Au rédacteur du CENSEUR.

La Guillotière, le 6 décembre 1848.

Citoyen,

Un citoyen se présente devant un comité de juristes politiques et leur dit :

« Je suis dans l'intention de me porter candidat à la présidence de la République française, et je viens vous demander votre avis sur ma position tout exceptionnelle. — Attendez que vous avez servi dans les armées étrangères, vous ne le pouvez, car vous avez perdu votre qualité de Français d'après les dispositions de l'art. 21 du code civil ainsi conçu : « Le Français qui, sans autorisation du roi, prendrait du service militaire chez l'étranger ou s'affilierait à une corporation militaire étrangère, perd sa qualité de Français. » — Mais j'ai recouvré ma qualité de Français par le fait seul de mon admission comme membre de l'Assemblée Nationale. — Votre qualité de représentant du peuple vous rend, à la vérité, ce que vous aviez perdu, mais ne peut pas faire qu'il n'y ait pas eu un instant de votre vie où vous en avez été privé, et ce fait seul vous exclut à jamais de la présidence, car l'art. 44 de la Constitution porte : « Le président doit être né Français, âgé de trente ans au moins et n'avoir jamais perdu la qualité de Français. » Vous comprenez toute la valeur de ce mot *jamais* ; car, s'il ne signifie pas qu'il faut que le candidat à la présidence n'ait été en aucun temps de sa vie privé de sa qualité de Français, il ne signifie rien. — Je l'ai bien toujours entendu ainsi ; mais comme je suis prince et que les lois sont des toiles d'araignées qui n'arrêtaient que les petites mouches, je viens... — Ah ! vous êtes prince !... c'est vrai, nous nous le rappelons ; mais, prince ou non, il vous faut respecter les lois, égales pour tous sous la République. »

En vous priant d'accueillir ces petites réflexions dans vos colonnes, je n'ai, citoyen rédacteur, d'autre but que celui de provoquer et avoir votre avis sur le vrai sens du mot *jamais* qui se trouve employé dans l'art. 44 de la Constitution du peuple français ; car plus je l'examine et le médite, et plus j'admets le sens que lui ont donné les juristes du prince.

Salut et fraternité.

J. D.

Notre réponse est fort simple : Louis Bonaparte est né Français ; il a pris du service à l'étranger sans l'autorisation du gouvernement, il a donc perdu la qualité de Français, et, bien qu'il l'ait recouvrée, il ne peut être élu président de la République.

Nouvelles de la flotte.

Il paraît que l'expédition d'Italie n'aura pas lieu, et que le pape ne songe pas à venir en France. Nous lisons en effet aujourd'hui dans les journaux de Marseille :

La brigade expéditionnaire, placée sous le commandement du contre-amiral Tichouart, est rentrée hier dans le port de la Joliette ; une partie de nos soldats a été débarquée. Les ordres de départ n'ayant pas été expédiés, et la mer étant très grosse, nos troupes ont dû prendre le parti le plus sûr et le moins désagréable, celui de mettre pied à terre.

Quelle sera, dans l'état des choses, la destination définitive de l'escadre ? On se livre à cet égard aux conjectures les plus diverses. Comme le pape est maintenant en sûreté, il est probable qu'elle attendra que de nouveaux événements inspirent à l'Assemblée Nationale une décision ultérieure.

(Courrier de Marseille.)

— Les trois frégates à vapeur le *Magellan*, le *Christophe Colomb* et le *Montezuma* ont quitté hier matin le mouillage d'Endoume pour venir se placer dans le port auxiliaire. Elles y seront moins tourmentées par la mer, qui a été ces jours-ci fort mauvaise. Aucun ordre n'est arrivé de Paris ; on n'a pas non plus reçu des nouvelles de notre envoyé auprès du saint-père. Nous avons annoncé hier, par erreur, que la flottille avait gagné la large la veille au soir.

(Sémaphore.)

— La journée d'hier a été marquée par quelques accidents maritimes. Notre golfe ayant été le théâtre d'une lutte violente entre les vents contraires, un grand nombre de bâtiments déjà en mer ont été forcés de regagner le port et obstruent en ce moment l'entrée. Les trois mâts de Marseille *Henrico*, capitaine Muret, a été poussé par le vent du large contre la plage du Prado, où il s'est échoué. Ce navire arrivait de Constantinople et se trouve par conséquent en quarantaine. L'équipage est consigné dans une guinguette du bord de la mer ; il paraît que l'état du navire en rendait le séjour impossible à ces marins.

(Idem.)

Paris, le 5 décembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons parcouru ce matin plus de 500 lettres arrivées à l'Association Démocratique des Amis de la Constitution. Elles annoncent toutes que l'élection du général Cavaignac est assurée dans toutes les communes d'où ces lettres sont parties. Dans les endroits où l'opinion favorable à M. Cavaignac avait la majorité il y a quinze jours, elle a aujourd'hui l'unanimité ; où elle était en minorité, elle a atteint la majorité. Le nombre des communes où l'opinion bonapartiste prédominait a sensi-

blement diminué, et il n'y a pas quinze départements où M. Bonaparte doive l'emporter sur ses rivaux.

Que les hommes honnêtes redoublent d'efforts ; mais dès aujourd'hui le succès nous est assuré.

— Le nonce du pape, en costume violet et écarlate, assistait aujourd'hui à la séance.

— Ce matin, une députation de députés de la garde nationale de Paris est allée porter au général Changarnier, qui la commande, l'invitation de démentir, s'il y a lieu, les sympathies qu'on lui prête dans le *Constitutionnel* pour la candidature de M. Bonaparte. La garde nationale de Paris a le plus grand intérêt, en effet, à savoir quels sont les sentiments politiques du chef que le général Cavaignac a placé à sa tête il y a quatre mois, et s'il est, oui ou non, l'ennemi de la République.

A l'heure où nous écrivons, nous ignorons la réponse du général.

— La *Presse*, qui cite toujours à tout propos ses anciens articles, devrait bien reproduire ceux qu'elle a écrits, en si grand nombre, contre le scandale des coalitions. Elle y trouverait de belles phrases à l'adresse de M. Molé, qui a condamné le maréchal Ney à mort, et qui a provoqué, en termes très durs pour M. Bonaparte, l'expulsion de ce prétendant du territoire suisse ; à l'adresse de M. Thiers, qui a fait arrêter M. Bonaparte à Boulogne ; à sa propre adresse, car elle se réjouit ce matin de l'autorité que donne à son opinion l'adhésion de M. Bugeaud à la candidature de M. Bonaparte, et il n'y a pas de journal qui ait plus rudement injurié M. Bugeaud.

— On prétend que M. Pasquier, qui a condamné M. Bonaparte, se rallie à sa candidature, comme pour lui donner le coup de grâce. Il en coûtera cher peut-être à ces messieurs pour cette abominable plaisanterie qui devance l'époque du carnaval et qui le changera peut-être en scènes sanglantes. Mais, pour nous borner à M. Pasquier, nous trouvons qu'il figurera assez bien à côté de M. Molé. M. Molé, en 1815, condamnait le maréchal Ney à être fusillé ; dans la même année, au milieu des horreurs de l'invasion, M. Pasquier écrivait au fondateur de la statue de Napoléon qui surmontait alors, en costume romain, la colonne Vendôme, pour lui donner l'ordre de desceller et de faire descendre de sa base la statue du grand homme dans un délai de quarante-huit heures, sous peine d'être passé par les armes !

Voilà les gens qui donnent la main à M. Louis Bonaparte ! M. Bonaparte acceptant l'appui de ces hommes qui ont renversé l'empereur, reçu l'étranger avec effusion, et fait fusiller Ney et Labédoyère ! M. Bonaparte neveu de l'empereur ! C'est triste !

— M. Alexandre Dumas vient de parcourir l'Yonne pour faire de la propagande pour M. Bonaparte, que probablement M. Dumas croit aussi riche que M. de Montpensier. Un de nos amis a recueilli les paroles suivantes de ce romancier, prononcées devant une quarantaine de bonapartistes, à Courson :

« Si Louis Bonaparte, a-t-il dit, est nommé président, ce dont je ne doute pas, son premier soin sera de DISSOUDRE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, parce qu'il est un fait notoire, c'est qu'elle ne représente pas l'opinion de la majorité ; elle est trop républicaine. »

S'il était besoin de citer des témoins auriculaires de ce propos, de cette excitation à la révolte, nous en citerions.

Quant au projet que M. Dumas prête à son prince, une pareille tentative ne serait plus seulement punie comme l'a été l'échauffourée de Boulogne.

M. Dumas, dans la même conférence, avait bien voulu nommer quelques-uns des futurs ministres de M. Bonaparte. Il avait livré à ses auditeurs les noms de M. Thiers, ministre des affaires étrangères ; de M. Odilon Barrot, ministre de l'intérieur ; de M. V. Hugo, ministre de l'instruction publique ; de M. Emile de Girardin, ministre des finances.

— Nous tenons d'une personne qui arrive de Mulhouse qu'un grand nombre de commandants sont faites dans cet important centre industriel, sous condition de résiliation dans le cas de l'élection de M. Louis Bonaparte comme président de la République. La personne de qui nous tenons cette information, et qui se trouve placée à la tête d'une maison qui fait des affaires considérables, nous déclarait qu'elle-même était allée à Mulhouse pour une commande s'élevant à cent mille francs,

et qui toutefois ne devait être définitive que dans le cas où M. Louis Bonaparte ne serait pas élu.

Nous citons ce fait qui nous parvient par une communication directe ; nous pourrions en signaler beaucoup d'autres analogues.

Il est évident que l'industrie française ne demande qu'à reprendre avec activité ses travaux, mais pour cela il lui faut l'ordre, la sécurité, et elle n'espère pas les avoir avec M. Louis Bonaparte.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 5 décembre.

Le chef du pouvoir exécutif a donné connaissance de l'état des choses, en ce qui touche le départ du pape de Gaëte et les mesures prises par le gouvernement français pour protéger sa personne et pour l'amener, s'il juge à propos de se rendre en France.

M. de Corcelles s'est embarqué il y a huit jours pour Gaëte. M. d'Harcourt s'était rendu au même port. Le roi de Naples y est également allé.

On assure que de Gaëte le pape s'est rendu au Mont-Cassin, où les cardinaux doivent venir se joindre à lui pour tenir un conclave.

Ainsi qu'on l'avait annoncé hier, on a affiché aujourd'hui un es-compte de 165,000 f. C'est le plus fort qui ait été fait depuis la crise financière. La difficulté de remplir de suite un escompte aussi fort a donné une nouvelle activité au mouvement.

Le 5 0/0 a monté au parquet jusqu'à 69 40, et il a fermé à 69 40, en hausse de 2 f. 10 c. sur le dernier cours. Dans la coulisse, le mouvement a été plus disputé ; mais immédiatement après la clôture, des achats successifs ont porté le 5 0/0 à 68 80. Il est resté à ce prix.

Le 3 0/0, fermé hier à 43 75, a ouvert à 44 50, a fait 45 au plus haut et a fermé à 44 60, en hausse de 85 centimes.

La Banque a monté de 50 f. jusqu'à 1465, cours de fermeture. Les actions de la ville n'ont pas été cotées.

Les chemins de fer ont partagé la faveur générale ; ils ont fermé, savoir :

Chemin de fer de Paris à Orléans	645
— de Paris à Rouen	370
— de Rouen au Havre	167 50
— d'Avignon à Marseille	187 50
— de Strasbourg à Bâle	80
— du Centre	221 25
— d'Orléans à Bordeaux	363
— du Nord	355
— de Montreuil à Troyes	100
— de Paris à Strasbourg	328 75
— de Tours à Nantes	312 50

BOURSE DE LYON DU 6 DÉCEMBRE 1848.

Malgré la bonne tenue de la bourse de Paris, notre bourse a résisté dans sa tendance à la baisse, et n'a saisi que de loin le mouvement de hausse.

Le 5 0/0, qui fermait à Paris à 67 (soit 1 f. 25 c. de hausse), s'est traité à 66 60.

Le chemin de fer d'Orléans, coté à 630, a été traité à 610 ; celui de Marseille, à 170 (soit 2 f. 50 c. au-dessus du cours de Paris).

Les mines de la Loire ont repris les 5 f. qu'elles avaient perdus la veille, et finissent à 228 75.

Les fonderies de la Loire et de l'Ardèche ont haussé de 25 fr. (soit 2,900).

M. Amédée Hennequin vient de publier une histoire de *Louis-Napoléon Bonaparte* fort remarquable. Dans cet ouvrage, les titres de M. Louis-Napoléon à la postérité et à la reconnaissance du pays sont soigneusement et impartialement mentionnés. Le chapitre 2, qui traite de l'épisode de Thurgovie, démontre jusqu'à l'évidence que là comme partout la conduite du prétendant fut un modèle d'étourderie, d'inintelligence et d'ingratitude. M. Hennequin n'a pas manqué de documents pour établir qu'en Suisse le gouvernement et la nation ne se sont jamais fait d'illusion sur la valeur et les qualités du prince.

Voici comment s'exprimait sur son compte le député de Lucerne, l'avoyer Kopp, tout en refusant d'expulser du territoire un citoyen de Thurgovie sur la demande d'un ambassadeur :

Il est hors de doute que Louis Bonaparte a manqué à la France et à la Suisse. Comme Français, il devait savoir qu'il renonçait à cette qualité en se faisant recevoir citoyen de Thurgovie ; néanmoins, il a tenté l'insurrection de Strasbourg. Lucerne ne souhaite pas à la Suisse beaucoup de républicains de cette espèce ; et ne saurait féliciter Thurgovie de l'acquisition d'un citoyen qui comprend si mal les devoirs qu'impose le titre de républicain.

Une autre opinion, qu'il semble piquant de rapporter, est celle de M. Molé, qui patronne aujourd'hui la candidature du futur empereur. M. Molé, alors ministre des affaires étrangères, écrivait à notre ambassadeur en Suisse :

— Et seule ici... avec des domestiques qui semblent si vieux... Mon Dieu ! Madame, que vous devez avoir peur !

— Peur... et de quoi ?

— Il y a bien des animaux féroces au fond de ces bois.

— Eh bien ! ceux-là ne prennent pas de place au soleil.

— Ils n'en sont pas moins dangereux.

— Avec la vie sauvage que je mène, dit Ursule en souriant, je leur ressemble un peu... et les loups ne se mangent pas entre eux.

— Et puis, reprit Sophie, il se trouve dans ces vieilles tours...

— Des orfraies, des hibous... Oui, il y a comme toute une ville bâtie de leurs nids.

— Mais d'autres habitants des nuits peut-être.

— Qui donc ?

— Dans ces murs qui comptent des siècles, bien des êtres ont reçu la sépulture, et leurs mânes n'étant pas troublés par le mouvement du monde, doivent se plaire à parcourir dans la nuit ces espaces déserts.

— Oh ! n'est-ce que ? cela dit Ursule en joignant les mains avec une exaltation qui fit pâlir son visage, qu'ils reviennent, qu'ils reviennent ; rien au monde ne peut me causer moins d'effroi.

— Comment ?

— Mais ce serait ma félicité suprême de me voir au milieu des morts ! continua la comtesse avec le même accent d'extase, et en laissant errer ses regards perdus dans l'espace.

La princesse tressaillit, et mille soupçons revinrent dans son esprit au sujet de cette femme qui craignait si peu les morts.

On ne peut comprendre cette impression qu'en se reportant au temps où régnait la croyance en la nécromancie ; mais cette science était alors regardée comme positive et ne rencontrait de doute dans aucune classe.

CLÉMENTINE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

frère, ne lui ressemblait nullement, pas même par ce qu'on nomme un *air de famille* ; le seul rapport qu'il y eût entre eux, c'est que les cheveux d'Ursule étaient déjà marqués de lignes blanches qui abondaient aussi avant l'âge dans la chevelure noire de son frère, et que son front, son regard montraient, comme chez le comte, cette résolution et cette puissance de cacher les sentiments intimes sous une apparence de calme et d'impassible froideur.

Il ne semblait pas y avoir entre eux plus de sympathie morale que de rapports extérieurs. Ursule, dans la durée du repas, ne tourna pas une fois les yeux sur son frère, et le comte avait une expression de visage plus froide et plus sévère que jamais auprès de sa sœur et dans le château de ses pères.

Cette première journée fut tout entière consacrée au repos. On conduisit l'impératrice dans la chambre d'honneur préparée pour elle. Lénore, qui était alors la seule camériste de la princesse, lui aida à changer de toilette, et veilla près d'elle pendant un léger sommeil.

Dans cet instant de solitude, la jeune fille ne parla point de l'étrange rencontre qu'elle avait déjà faite de la comtesse et de la forme redoutable sous laquelle celle-ci lui était apparue, dans la crainte d'éveiller de plus vives terreurs chez la timide Sophie.

Ce ne fut que vers la tombée de la nuit que les hôtes du château se trouvèrent réunis dans une salle basse.

Rien n'était d'une impression plus mélancolique que cette enceinte, à l'heure déjà pénible qui précède la nuit.

Une lampe à trois branches posée sur un trépied brûlait à l'intérieur, et les dernières clartés du soir tombaient encore à travers les fenêtres ouvertes ; ces deux lueurs, atténuées l'une par l'autre, formaient un jour douteux et blafard. Sur les noires boiserie, faites de troncs de mélèzes, se détachaient de grands portraits décolorés par le temps, livides, inanimés, comme ceux dont ils étaient l'image, et qui depuis long temps dormaient dans le tombeau. Il y avait par-

tout cette grandeur de proportions qui opprime et attriste quand elle est dépouillée de splendeur.

Au dehors, le parc et la forêt étaient enveloppés par l'ombre grise d'un soir d'automne, tristement blanchie par le reflet de neige des montagnes qui terminaient l'horizon.

L'impératrice était à demi couchée sur un lit de repos, dans la profondeur d'une fenêtre donnant sur la campagne ; elle tenait sur ses genoux la main de sa chère Lénore, assise sur un siège plus bas devant elle, et s'entretenait avec la comtesse de Norberg placée devant la croisée.

Le comte et Edgard parlaient d'affaires d'état en se promenant à l'autre extrémité de la vaste salle.

Après un moment de silence qui succédait à une conversation remplie de choses indifférentes, la princesse dit à Ursule d'un ton plus intime :

— Vous vivez dans une solitude bien triste, ma chère comtesse.

— Dans une solitude complète, oui, Madame.

— Et qui dure depuis plusieurs années... à ce que j'ai ouï dire...

Le temps doit vous paraître bien long !

— Je ne sais vraiment, Madame, si le temps passe vite ou lentement, car pour moi rien n'en mesure le cours... Les mois, les années ne changent rien à ma vie ; je n'en distingue pas le commencement et la fin... Et si ce n'étaient les quelques narcisses que je vois fleurir au bord des bois, je ne saurais pas qu'un nouveau printemps nous est donné.

— Ce pays est bien sauvage.

— Non pas pour moi qui ne peux le comparer à aucun autre, puisque j'y ai passé toute ma vie.

— Autant que le regard peut s'étendre, on ne voit que des forêts, des roches nues...

— Et des sommets de glaces qui répandent une atmosphère d'hiver continuelle.

Louis Bonaparte a assez prouvé, assurément, qu'il n'était accessible à aucun sentiment de reconnaissance, et qu'une plus longue patience de la part du gouvernement français ne ferait que le confirmer dans son aveuglement... etc.

Certes, nous avons toujours été parfaitement édifiés sur la constance des opinions politiques de l'ancien ministre de Louis-Philippe. Toutefois, on ne saurait voir sans un sentiment de tristesse et de dégoût un homme qui a eu l'honneur de jouer un rôle dans les destinées du pays descendre si bas.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 4 décembre.

LE CIT. BINEAU persiste, avec une grande énergie, dans toutes les réactions proposées par le comité des finances.

LE CIT. TROUVÉ-CHAUVÉL, ministre des finances : Le commissaire du gouvernement vous a dit : Si vous adoptez l'économie du comité des finances, vous désorganisez le service; moi, j'ajoute : C'est une économie mensonge.

De toutes parts : Aux voix ! aux voix !

LE PRÉSIDENT : Je consulte l'Assemblée sur la réduction proposée par le comité des finances.

Elle consiste :

1^o A réduire le nombre des contrôleurs de 52 à 21 (chiffre de 1852), et la somme allouée pour leurs traitements de 209,000 à 160,000 f. ;

2^o A réduire le nombre des inspecteurs de 138 à 83, et la somme allouée pour leurs traitements de 628,500 à 533,000 f. ;

3^o A réduire les frais de tournée des contrôleurs de 81,000 à 29,000 f. Ces divers chiffres représentent le total des réductions sur le service d'une année.

Quant à l'exercice 1848, ces diverses réductions ne seront appliquées que par un mois, c'est-à-dire à partir du 1^{er} décembre.

Les trois propositions du comité des finances sont adoptées.

Le chapitre 47 est voté avec le chiffre de 5,799,617 f.

LE CIT. BINEAU : L'Assemblée vient de voter la réduction du nombre des contrôleurs et des inspecteurs que nous avions proposée; je dois dire qu'il est bien entendu que cette réduction n'empêchera pas l'augmentation qui pourrait être rendue nécessaire par l'adjonction aux forêts de l'Etat des forêts provenant de la liste civile.

Les chapitres 48 et 49, qui complètent la section des forêts, sont également adoptés.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du GAZETTEUR.)

Séance du 5 décembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN A. MARRAST.

LE PRÉSIDENT : Je vais donner lecture d'un projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes (exercice 1848).

« Art. 1^{er}. Il sera fait en 1849 un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1848, pour le recrutement des troupes de terre et de mer. » — Adopté.

« Art. 2. La répartition de ces 80,000 hommes entre les départements sera faite par un arrêté du chef du pouvoir exécutif, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe appelée. »

« Si le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de quelques départements ne peut pas être connu dans le délai déterminé, ce nombre sera remplacé, pour les cantons ou départements en retard, par la moyenne des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage des dix classes précédentes. » — Adopté.

« Art. 3. La sous-répartition du contingent assigné à chaque département aura lieu entre les cantons proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de chaque canton. »

« Elle sera faite par le préfet et rendue publique par affiches avant l'ouverture des conseils de révision. »

« Dans le cas où, pour la sous-répartition, les listes de tirage ne seraient pas parvenues au préfet en temps utile, il sera procédé de la manière indiquée au deuxième paragraphe de l'article ci-dessus. » — Adopté.

L'ensemble du projet est adopté.

LE CIT. DELAPORTE fait un rapport sur le projet de décret relatif aux dépenses occasionnées par la cérémonie funèbre du 4 mars dernier pour les obsèques des victimes de Février.

L'Assemblée reprend la discussion du budget rectifié de 1848.

Les premiers chapitres de chaque ministère relatifs à l'administration centrale (personnel) ont été réservés. Le comité des finances a proposé des modifications qui ont pour objet de restreindre le nombre des fonctions et le chiffre du traitement attaché à ces fonctions.

Voici l'art. 3 proposé par le comité des finances : « L'organisation, les cadres, les traitements et les dépenses des administrations centrales des ministères seront, à partir du 1^{er} décembre 1848, réglés conformément aux états ci-annexés. »

« Les dépenses transitoires et temporaires de quelques unes de ces administrations décroîtront chaque année d'un quart à partir de 1850, de manière à finir complètement avec l'année 1852. »

LE CIT. VIVIEN, ministre des travaux publics : L'article 3 en question a pour objet d'insérer dans la loi une nomenclature comprenant le nombre des chefs de division, des chefs de bureau, des sous-chefs et des employés de tous grades qui composeront désormais les administrations centrales des divers ministères.

Ces dispositions ne peuvent s'appliquer qu'à l'exercice 1849; il me paraît difficile d'admettre ces mesures pour décembre 1848.

Je demanderai à l'Assemblée s'il convient que cette grave question des administrations centrales soit traitée à l'occasion du budget; vous n'avez pas oublié, citoyens, que, d'après l'art. 66 de la Constitution, le nombre des ministres et leurs attributions doivent être réglés par le pouvoir législatif.

Cette loi sera discutée après l'élection du président de la République. Je demande si ce n'est pas évidemment à propos de cette loi que devra être discuté le projet qui vous est soumis ? N'est-il pas nécessaire, avant de déterminer le nombre des chefs de chaque section des ministères, de déterminer et le nombre et les attributions des ministres, pour n'être pas obligés de revenir dans trois semaines sur des mesures prises aujourd'hui? Je demande donc qu'on ajourne la discussion de l'art. 3 comme prématurée.

LE CIT. MORTIMER-TERNAUX, au nom du comité, soutient qu'il y a lieu de discuter dès à présent.

LES CIT. MARIE, ministre de la justice, TERNAUX et DUFAURE sont successivement entendus.

L'Assemblée ajourne à une grande majorité la discussion de la proposition du comité des finances.

LE PRÉSIDENT : La parole est au général Cavaignac pour une communication du gouvernement. (Vif mouvement d'attention.)

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC : Citoyens représentants, nous avons eu l'honneur de vous informer que le pape avait quitté Rome dans la nuit du 24 au 25 novembre, que le *Ténare* s'était dirigé sur Gaète, où le pape s'était rendu; cette dépêche télégraphique indiquait l'intention du pape de se rendre en France.

Je viens ajouter de nouveaux détails à ces nouvelles pour vous mettre au courant des choses, et vous communiquer les dépêches qui ont été adressées depuis.

La dépêche du 26 novembre, envoyant des ordres militaires à Marseille et à Toulon, n'est parvenue que le 29 à Toulon.

Le cit. de Corcelles, parti le 28 de Paris, arrivait le 30 novembre à Marseille. Le 2 novembre, une dépêche de notre ambassadeur à Naples lui annonçait l'arrivée du pape à Gaète et l'informait que le roi de Naples s'était rendu dans cette ville. Sur cette nouvelle, le cit. de Corcelles, certain de la présence du pape à Gaète, s'est rendu de sa personne près du saint-père. Le 2 au soir, le cit. de Corcelles était parti, nos troupes embarquées étaient mouillées dans la rade de Marseille. Une dépêche du 2 au soir nous informe que nos frégates sont encore au mouillage.

Dans cette situation, le gouvernement, informé que la personne du pape n'était plus menacée, a compris que le départ des troupes devenait inutile.

Du reste, une dépêche adressée à M. de Corcelles lui prescrivait d'éviter tout malentendu, et lui traçait une nouvelle ligne de conduite à suivre dans le cas de nouveaux événements. La dépêche destinée à donner contre-ordre pour le départ des troupes n'a pu partir que ce matin.

Je ferai remarquer à l'Assemblée que les retards qu'on ne pouvait s'expliquer s'expliquent très bien par l'état du temps. Ainsi, certaines dépê-

ches télégraphiques ont mis trois jours à nous parvenir; d'autres ont dû être traduites et nous sont arrivées par la poste.

En résumé, voici la situation : ce qui est certain, c'est que le pape est parti de Rome dans la nuit du 24 au 25 novembre, qu'il est arrivé à Gaète, et que le lendemain il a été rejoint par le roi de Naples.

M. d'Harcourt, qui avait quitté Rome dans la nuit avec le pape, a pris le *Ténare* à Civita-Vecchia pour se rendre à Gaète.

Nous savons enfin que M. de Corcelles est parti de Marseille pour se rendre à Gaète; un avis est également parti de Marseille pour la même destination.

Nous n'avons pas d'autres nouvelles ultérieures. Aussitôt que nous en aurons reçu, nous nous empresserons d'en faire part à l'Assemblée.

L'Assemblée reprend la discussion du budget rectifié.

LE CIT. LACROIX présente des observations tendant à modifier le chapitre du personnel du ministère de la justice.

LE CIT. MARIE s'oppose à ce que ces observations soient prises en considération.

LE CIT. BINEAU soutient que chaque membre a le droit de proposer une réduction sur le traitement des employés.

LE CIT. TASSEL propose de réduire, pour la 2^e quinzaine de décembre, les traitements du secrétaire-général et des chefs de division du ministère de la justice dans la proportion suivante : le traitement du secrétaire-général, de 43 à 42,000 fr.; le traitement des chefs de division, de 42 à 40,000 fr.

LE CIT. MARIE soutient que l'amendement n'a pas d'autre résultat que de faire revenir l'Assemblée sur le vote qu'elle vient d'émettre.

Les citoyens Lacroix, Mortimer-Ternaux, Vivien, Bineau, Baroche sont ensuite entendus.

Plusieurs représentants : Le scrutin de division ! le scrutin de division !

Vingt membres se lèvent pour réclamer le scrutin de division; il est procédé à cette opération. En voici le résultat :

Nombre des votants	329
Majorité absolue	263
Pour	534
Contre	173

En conséquence, l'amendement est adopté. (Marques d'étonnement.)

Le chapitre relatif au personnel de l'administration centrale du ministère de la justice est adopté avec la modification résultant de l'amendement.

L'ensemble du budget de la justice est adopté.

LE PRÉSIDENT : L'Assemblée a procédé dans ses bureaux à un scrutin pour la nomination des six vice-présidents et de deux secrétaires.

Le scrutin est annulé faute d'un nombre suffisant de votants.

Su la proposition du président, l'Assemblée se retire dans ses bureaux pour procéder immédiatement à la nomination des six vice-présidents et de deux secrétaires.

Il est quatre heures; la séance est suspendue.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU RHONE.

SESSION DE 1848-49.

Fin de la séance du 6 novembre.

Le citoyen Grillet ne comprend pas qu'on parle d'inconnu lorsque sous les yeux on a des exemples de comparaison.

On a parlé aussi d'insuffisance, mais l'école normale de Villefranche pour les garçons ne dépense annuellement que 16,000 fr., et l'impôt de 4/10 doit produire environ 20,000 fr. Il suffit d'un examen de quelques instants pour être certain que la somme votée sera plus que suffisante pour atteindre le but désiré.

Le citoyen Rémond : Mais il faut songer aussi qu'il est des instituteurs qui ne peuvent vivre avec le fruit de leur travail; des écoles sont encore à créer dans plusieurs communes.

Le citoyen Edant ne saurait contester au précédent orateur ce qu'il y a de juste dans ses observations, mais ce n'est point le cas ni le moment de se préoccuper des écoles communales. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est un vote spontané, c'est un vote de confiance; il le faudrait d'une somme bien supérieure. Instituteurs, élèves, parents, tous verraient dans un vote semblable le plus puissant encouragement qu'on puisse donner à l'instruction primaire.

Si le citoyen Pinet n'écouterait que ses sentiments, il voterait sans hésiter. Mais n'est-ce pas violer toutes les règles d'administration que de voter pour un objet sur lequel ni plan ni plan ne sont fournis? Il faut d'abord une instruction préliminaire pour éclairer le conseil.

Les élans de cœur irréflectifs font souvent commettre des fautes; il faut aussi se tenir en garde contre ces tendances d'initiative qui ne font qu'enlever l'administration.

Le citoyen Grinand croit pouvoir affirmer qu'on ne saurait s'opposer à l'établissement d'une école normale pour les filles. Il a été placé dans des conditions qui lui ont permis d'apprécier sainement l'état de l'instruction primaire. Elle n'est point suffisante pour les filles. C'est principalement dans les couvents que se forment les institutrices pour les campagnes. Ces établissements ont rendu des services incontestables, mais ils n'atteignent cependant pas un but suffisant; on n'y rencontre peut-être pas toutes les garanties de savoir désirables.

Il votera dès à présent les 4/10 pour l'école demandée. Il pense qu'on pourrait en suspendre l'emploi jusqu'à la prochaine session, où un projet serait présenté.

Le citoyen Magnin n'hésiterait pas à voter si le projet était soumis au conseil; mais il attendra ce projet. Il désire vivement la propagation de l'instruction. Dans un temps heureux, il voudrait voir créer dans notre département une école supérieure des arts et métiers.

Le citoyen Morellet ne saurait s'arrêter à cet argument que, parce qu'il n'y a pas de projet présenté, nous ferions acte de mauvaise administration. Les paroles du citoyen Grillet lèvent tout doute à cet égard. Trouve-t-on exagéré le vote de 4/10, qu'on vote 2/10 seulement, avec indication d'emploi, et les 2/10 derniers avec réserve d'emploi, jusqu'à la prochaine session.

Le citoyen Suchel fait remarquer que dans le budget on trouve des sommes considérables consacrées à l'instruction des filles. Pour lui, il trouve la preuve que cette partie de l'instruction n'est point négligée, et il adopte tout-à-fait l'opinion émise par le citoyen Rémond.

Le conseil entend ensuite tour à tour les citoyens Grinand, Royé-Vial, de Vauxonne. La discussion engagée a pour but non plus le vote même, mais ce qu'il faut entendre par les mots *école normale*, signalés par le citoyen Suchel.

Il est expliqué qu'il existe à Lyon une société d'instruction élémentaire, créée primitivement, encouragée par les administrateurs, et subsistant encore aujourd'hui par des souscriptions particulières et des subventions; des jeunes filles y sont instruites. Il y a des classes inférieures et supérieures, mais généralement les élèves sortant de cette école restent sous-maîtresses en ville. C'est surtout chez les sœurs Saint-Charles que sont élevées les maîtresses qui vont à la campagne; l'administration supérieure n'a pu que s'applaudir de ce qui a été fait par ces établissements.

Quant à la légalité même de ces écoles, elle peut être, elle est contestée. Leur existence est due à une autorité tolérante en raison de leurs services.

L'incident est levé.

Le président propose de prononcer la clôture de la discussion.

Le citoyen Rémond pense qu'il faut d'abord mettre aux voix la proposition du préfet avec l'emploi indiqué.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée à la majorité.

Relativement aux 4/10 facultatifs, le citoyen Vallier demande le renvoi à la prochaine session.

Le citoyen Martin fait observer qu'il faut forcément voter en raison de la mise en recouvrement des rôles.

Le citoyen Royé-Vial pense qu'on pourrait voter avec réserve d'emploi.

Les citoyens Berger et Rémond appuient le renvoi.

Le citoyen Morellet veut qu'on vote, sinon avec emploi immédiat, du moins avec affectation indiquée.

Le citoyen Magnin se joint aux citoyens Berger et Rémond.

Le citoyen Varinay pense qu'on doit, sinon indiquer l'emploi, au moins manifester un vœu d'emploi : celui de l'école normale des filles.

Le conseil met aux voix le vote des 4/10, qui est adopté à la majorité.

Le conseil manifestera-t-il le vœu que le produit de ces 4/10 soit affecté à l'établissement d'une école normale pour les filles?

Le citoyen Magnin : Le travail du préfet doit être libre; manifester un vœu, c'est gêner son administration.

Le citoyen Grillet : Il importe cependant d'appeler l'attention du préfet sur l'école demandée.

Le citoyen de Vauxonne voudrait que le vote qui va avoir lieu laissât le conseil et le préfet complètement libres, et cependant mentionnât l'école normale des filles; en conséquence, il propose d'émettre le vœu :

Que de ce jour à la prochaine session M. le préfet veuille bien étudier le meilleur emploi à faire des 4/10 de centimes votés à nouveau pour l'instruction primaire, et particulièrement, mais sans rien préjuger, l'établissement d'une école normale de filles.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par le conseil.

Le vote qui vient d'avoir lieu est suivi de deux observations : l'une du citoyen Méchet, qui désirerait une modification au vœu émis; l'autre du citoyen Suchel, faisant remarquer que le vœu étant émis et adopté, il ne peut plus être reproduit sous une autre forme.

Le citoyen Méchet retire son observation.

Tarif des prestations.

Le citoyen Magnin, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport sur les deux questions suivantes :

1^o La fixation pour l'année 1849 du tarif de conversion en argent des prestations en nature établies par la loi du 21 mai 1836;

2^o L'émission d'un vœu pour la modification de cette même loi en ce qui concerne l'impôt affecté aux travaux sur les chemins vicinaux.

Sur la première question, le rapporteur propose au conseil la détermination suivante :

Le conseil général,

Vu le rapport du cit. Magnin, ainsi que le rapport du conseil d'arrondissement de Lyon en date du 21 septembre dernier et le rapport du préfet;

Où en ses explications l'agent-voyer en chef du département;

La commission des intérêts publics entendue;

En ce qui concerne la première question, c'est-à-dire la fixation du tarif des prestations en nature,

Considérant qu'il résulte du rapport du préfet ci-dessus mentionné que le tarif tel qu'il est établi pour l'année 1848 et suivi depuis plusieurs années n'a soulevé aucune réclamation, ni de la part des communes, ni de la part des contribuables;

Que si, d'après quelques explications, la valeur effective des journées de prestation est inférieure dans quelques communes à la valeur estimative de ce tarif, c'est un fait exceptionnel qui tient à des causes locales, et ne saurait faire fléchir le principe adopté;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de maintenir ce même tarif conformément à l'avis du préfet et du conseil d'arrondissement de Lyon;

Maintient pour l'année 1849 le tarif établi pour l'année courante et de la manière suivante :

Journée d'un homme..... 1 f. 50 c.

— d'un cheval..... 1 50

— d'un mulet..... 1 50

— d'une paire de bœufs..... 2 50

— d'une paire de vaches..... 1 50

— d'une voiture à quatre roues. 1 »

— d'une voiture à deux roues.. » 75

— d'une charrette à âne..... » 25

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(La suite à un prochain numéro.)

Chronique.

Tous les moyens sont bons à MM. les napoléoniens pour faire échouer la candidature du général Cavaignac.

Il est aujourd'hui certain que de nombreux émissaires du prince Louis Bonaparte se sont abattus sur Lyon; ils ont enrégimenté de véritables escouades qui fonctionnent, sinon avec habileté, du moins avec une brutalité sans exemple.

Parcourez les groupes qui stationnent sur la place des Terreaux, vers la galerie de l'Argue et ailleurs, vous verrez quels sont les arguments de ces honorables souteneurs de la candidature impériale. Des coups de poings, des voies de fait, voilà les arguments employés contre quiconque se permet de n'être pas de leur avis. Nous engageons la police à faire son devoir, si toutefois elle n'est pas déjà embrigadée au profit de Napoléon et disposée plutôt à empoigner les adversaires de M. Bonaparte. Nous ne parlons pas des contes absurdes que certaines gens gagés viennent répandre chaque soir dans les groupes, comme celui-ci par exemple : le général Cavaignac, en Afrique, après avoir fait déshabiller ses soldats, les faisait enduire de miel et attacher à un poteau pour les faire dévorer, en plein midi, par les mouches. On comprend que de telles fables, acceptées comme parole d'évangile par des imbéciles, suscitent des hurras contre le général Cavaignac.

Si le parti napoléonien croit faire des prosélytes avec de semblables moyens, il se trompe; tous les honnêtes gens s'en indignent. Mais il est vrai que le parti qui a commencé par se recruter de MM. Barthélemy, Granier-Cassagnac, Capo-Feuillide et autres hommes *ejusdem farinae*, ne doit pas être difficile sur les hommes et sur les choses.

— Des désordres d'une nature assez grave ont eu lieu hier soir à la Croix-Rousse; ils ont été occasionnés par la reconstruction des fortins et de la muraille fortifiée démolis après février. Des groupes nombreux n'ont cessé de stationner sur la place, et à l'approche de la nuit les portes de la ville ont été fermées. Un bataillon de troupes de ligne a été dirigé sur la place des Bernardines. La baraque d'un marchand de tison, qui a, dit-on, l'entreprise de la reconstruction du mur d'enceinte fortifié, a été brisée; mais heureusement tout s'est borné là. A dix heures le tumulte avait cessé et les troupes se sont retirées.

— L'Union Nationale se plaint de ce qu'il lui plaît d'appeler nos calomnies.

Elle a un moyen bien simple de nous confondre : qu'elle réimprime le texte de la fameuse affiche.

Nous n'avons pas parlé de guerre civile, mais de guerre étrangère. Que ce journal sache donc une bonne fois que lui seul vit de calomnies et de mensonges. S'il prenait la peine de regarder son rabat taché de fiel et de bave, il verrait bien qu'il est Bazile en personne.

Hier dans la journée, une voiture de vidange a violemment pressé une femme contre un mur de la rue de l'Hôpital; la pression a été si forte, que la malheureuse femme a eu un bras cassé et la poitrine froissée à un tel point que son état inspire de graves inquiétudes.

Un grave accident est arrivé hier soir sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. La machine conduisant le train de voyageurs parti de Saint-Etienne à six heures a déraillé près de Grigny par suite de la rupture d'une bielle; un des fragments de la bielle a soulevé la machine, qui s'est renversée après avoir parcouru environ trente mètres. Le fourgon des bagages a déraillé ainsi qu'une voiture de voyageurs. Le machiniste a été tué et le chauffeur légèrement blessé; les voyageurs n'ont pas eu de mal.

Hier à midi, dans une audience solennelle, la cour d'appel de Lyon a installé dans ses fonctions M. de Brix, nommé avocat-général près cette cour.

Au rédacteur du CENSEUR.

Lyon, le 5 décembre 1848.

Monsieur,

Bien que le Comité des Démocrates Progressistes n'admette pas le principe de la présidence, comme il est essentiellement pratique, et que, dans les circonstances actuelles, il croit devoir, conformément à la Constitution, choisir un candidat, il vous prie d'annoncer au public qu'il appuie de son influence et adopte la candidature du citoyen LEDRU-ROLLIN.

Salut et fraternité.

Pour le bureau : Le vice-président, DUSSURGET, D.-M.
Le secrétaire, J. CLERMONT.

Au rédacteur du CENSEUR.

Rive-de-Gier, le 5 décembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Le comité électoral de la ville de Rive-de-Gier, se composant de chefs d'atelier, commerçants et ouvriers au nombre de 200, dans sa séance de ce jour, appelé à formuler son vote en faveur de l'un des candidats sérieux à la présidence de la République, s'est prononcé à l'unanimité en faveur du général E. Cavaignac.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Les membres de la commission :

MM. MORTIER, brasseur, président;
H. PETIN, maître de forges, secrétaire;
BALDEYROU aîné, mécanicien-constructeur;
CANCADE, propriétaire;
GAUDET, maître de forges;
VERPILLEUX aîné, mécanicien-constructeur;
COMARMAUX, menuisier;
GUINAND, teinturier;
POTDEVIN, ouvrier forgeron;
PETIT, médecin;
GIRARD, banquier.

CONDITION DES SOIES DU 7 DÉCEMBRE. — 70 balles. — Ouvrées, 58 grèges, 12. — Dernier numéro, 429.

Spectacles du 7 décembre 1848.

GRAND THÉÂTRE. — La Calomnie, comédie. — Fra Diavolo, opéra-comique.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Chevalier du guet, vaudeville. — Tiridate, vaudeville. — Jeanne Mathieu, vaudeville. — Margot, vaudeville.

COLLÈGE. — CIRQUE SOULLIER. — Grande représentation dans laquelle M. Baucher montera le cheval Turban. — AVIS. M. Soullier a l'honneur de prévenir le public qu'il n'a plus que cinq représentations à donner.

BULLETIN DES SOIES.

Aubenas, 2 décembre.

Notre marché de ce jour s'est passé presque sans affaires par suite du manque de marchandises. Depuis la foire de septembre dernier, nous n'avions pas vu un marché aussi peu pourvu de grèges que celui d'aujourd'hui. Cela tient, sans nul doute, à ce que les propriétaires qui n'ont pas encore réalisé veulent attendre l'élection du président de la République pour la vente de leurs soies.

Il est probable même que jusqu'à la foire du 17 janvier prochain la marchandise sera rare.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ.

Il résulte d'un acte sous seing privé du trois décembre 1848, enregistré à Lyon le cinq dudit mois de décembre par M. Vassal, qui a perçu cinq francs cinquante centimes,

Qu'il a été contracté une société de commerce pour la fabrication des étoffes de soie entre JEAN-FRANÇOIS REYNIER et FÉLIX-FRANÇOIS LÉON REYNIER, sous la raison sociale de **Reyner cousins**.

Les deux associés auront la signature sociale.

Cette société a commencé le vingt-neuf octobre mil huit cent quarante-huit et finira le vingt-neuf octobre mil huit cent cinquante-quatre.

Le siège de la société est rue Puits-Gaillot, n° 49, dans les mêmes magasins de l'ancienne maison **Vacher, Reyner et Perrier**; dont le sieur JEAN-FRANÇOIS REYNIER est liquidateur. (2213)

VENTE par subhastation, par suite de faillite, d'une vaste **Fabrique de papier sans fin**, située près d'Albertville (Savoie), montée et dirigée d'après les nouveaux procédés mécaniques français et anglais, et placée au centre de la Savoie, dans le point de jonction de toutes les routes principales, avec ses ateliers magnifiques et son vaste emplacement.

Toutes les machines à fabriquer le papier, ainsi que les cylindres, ustensiles et engins nécessaires à la fabrication, sont en très bon état.

La vente définitive aura lieu le treize janvier 1849, à neuf heures du matin, par-devant le tribunal de première instance d'Albertville, sur la mise à prix de 80,000 fr., et sous les clauses, charges et conditions contenues dans le cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal, où l'on peut en prendre connaissance, ainsi que chez M^e

Brondex, procureur, poursuivant ladite subhastation, et chez M. le syndic de la faillite, tous les deux domiciliés à Albertville. (2207)

VENTE APRÈS FAILLITE.

Le samedi neuf décembre 1848, à dix heures du matin, rue Lorette, n° 1, à Lyon, il sera vendu aux enchères les objets suivants :

Banques en noyer, bureau, caisse en fer, balances grandes et petites, ourdissoir, mettage en main, bois de lit, glaces, quinquet, et divers objets de fabrique.

Cette vente a lieu en suite de la faillite du sieur Auger-Petitjean, et conformément à une ordonnance de M. le juge-commissaire en due forme. (4497)

PHARMACIE A VENDRE A LYON.

Pour cause d'autres occupations et à des conditions avantageuses.

S'adresser à la maison Bruny et Chanel, rue Lanterne. (2206)

MAGASINS. A louer tout de suite, deux Magasins contigus avec entresol, rue Lafont, n° 24.

S'adresser à l'hôtel du Nord. (2203)

PENSION BOURGEOISE. A vendre tout de suite, rue des Bouchers, 26, au 2^e, un Fonds de Pension bourgeoise ayant une belle clientèle. Le prix de la location est très modéré. — Pour traiter, s'adresser à M. Cret, teneur de livres, rue des Capucins, 4, de huit à dix heures du matin. (2208)

Il en a été de même aux derniers marchés de Joyeuse, Saint-Ambroix, Barjac, les Vans, etc.

Les acheteurs qui fréquentent ces divers marchés n'avaient vu de longtemps une aussi grande rareté de soies.

C'est à cette cause, sans nul doute, que nous devons la hausse notable qui s'est produite aujourd'hui pour les quelques parties qui se sont vendues, et que l'on peut coter comme suit :

1^{re} qualité, grand beau, de 56 à 58 fr. > c. le kilog.
2^e — — — 53 54 —
3^e — — — 51 52 80

Nous croyons que de long-temps nous ne verrons nos cours reculer, et si l'élection du président de la République amène quelque confiance dans les esprits, la hausse pourra faire encore des progrès.

Les soies d'ordre sont toujours tenues de 44 à 48 fr. le kilog., selon leur mérite et leur origine.

Il y a peu de demandes.

A Romans, la marchandise continue d'abonder sur la place, et les ventes sont actives à 16 fr. le demi-kilog. pour les soies courantes du pays. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Dimanche dernier ont eu lieu trois banquets; le premier, dit de la République démocratique et sociale des 8^e et 9^e arrondissements, a réuni environ 800 convives sous la présidence de M. d'Alton-Shée, à Grenelle.

On célébrait le second banquet, le banquet démocratique et social des écoles, à la barrière de Sèvres. Il comptait aussi environ 800 convives, parmi lesquels étaient neuf représentants du peuple, MM. Ledru-Rollin, Proudhon, F. Pyat, Schœlcher, Laurent (de l'Ardèche), Martin Bernard, Ch. Dain, Robert (de l'Yonne) et Astaix.

Enfin, le troisième banquet s'appelait le banquet des travailleurs socialistes des deux sexes, et avait réuni à la barrière du Maine près de 1,800 convives.

Par arrêté du président du conseil du 2 décembre, M. Jean-Thouars-Joseph Paulmier, avocat à la cour d'appel de Rouen, a été nommé avocat-général près la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. de Brix, nommé à Lyon.

Il y a eu vendredi un grand dîner chez M^{lle} Nathalie, actuellement actrice du Théâtre-Français, et que le Constitutionnel oublie dans l'énumération des célébrités bonapartistes. Ce dîner était donné en l'honneur de M. Louis Bonaparte qui y jouait le premier rôle. On a porté un toast à la nomination du prince, et le dessert a été plus que joyeux. Il y avait d'autres dames que M^{lle} Nathalie, par exemple M^{lles} J... et B..., du même théâtre, lesquelles ont fait avec M^{lle} Nathalie les honneurs de la fête.

Nous prévenons les solliciteurs qui affluent chez M. Napoléon que M^{lle} Nathalie, rue Mogador, fait à l'avance la répartition des places à donner, et qu'ils doivent se presser.

Nouvelles Etrangères.

PRUSSE.

BERLIN. — Dans la séance de l'assemblée nationale à Brandebourg du 30 novembre, on comptait 182 membres présents; 13 se sont excusés. Total : 195. Une opposition très vive au ministère actuel s'est manifestée pendant cette séance, qui a été levée et renvoyée au lendemain à onze heures.

Le 1^{er} décembre à une heure du matin la demeure du député Hildenhogen a été occupée militairement; ses papiers ont été saisis et chargés sur deux voitures. Les délégués de la ville de Berlin ont décidé qu'ils n'enverraient pas cette année de députation au roi pour le complimenter à propos du 25^e anniversaire de son mariage.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

Au moment où la population tout entière, enfin appelée à l'exercice des droits politiques, a besoin, pour pouvoir les exercer sagement, que l'instruction soit mise à la portée des plus pauvres et des moins intelligents, nous devons signaler une méthode nouvelle à l'aide de laquelle le citoyen Duchêne, professeur à Saint-Etienne (Loire), enseigne la lecture. Cette méthode, qui, après avoir été examinée par la société que le ministre de l'instruction publique a investie de la mission de perfectionner l'enseignement élémentaire, a été approuvée et recommandée par elle, mérite d'être signalée au public comme une heureuse et utile invention.

Aussi simple que complet, le système du citoyen Duchêne amuse en instruisant; il se résume en deux tableaux qui se gravent facilement dans la mémoire des élèves; enfin il a l'avantage de pouvoir être démontré en vingt leçons.

S'adresser à toutes les intelligences, économiser le temps qui est

la richesse du travailleur pour l'étude d'une science devenue indispensable, c'est rendre un service important à la cause du progrès.

Nous ne saurions donc trop engager MM. les professeurs à répandre l'usage de cette méthode, après s'être assurés par eux-mêmes de son efficacité.

M. DUCHÈNE, désireux de prouver, non par des réclames, mais par des faits, la supériorité de sa découverte, s'est adressé au citoyen CHABERT, ancien militaire, âgé de trente-huit ans, demeurant à l'hôtel des Invalides. Le succès a dépassé ses espérances. Grâce à l'aptitude du sujet, sept leçons ont été suffisantes.

Cet exemple, s'il est le seul, ne peut pas faire juger sans doute le mérite de la méthode DUCHÈNE; mais il est assez frappant pour attirer l'attention des hommes qui désirent voir donner à l'instruction primaire tous les développements dont elle est susceptible.

GYMNASE CIVIL

DE BELLECOUR,

A L'USAGE DES DEUX SEXES,

Dirigé par M. PEYRIN, rue du Péral, n° 10.

Parmi les nombreux établissements consacrés dans notre ville à l'éducation de la jeunesse, il en est un, sans contredit, dont l'utilité, au point de vue moral et hygiénique, mérite une mention toute spéciale : nous voulons parler du Gymnase ouvert ici depuis peu de temps par un des professeurs les plus distingués, et dont les résultats appellent toute l'attention de la science et le bienveillant appui de la société.

La gymnastique, telle que la professe M. Peyrin, n'est plus seulement une série d'exercices corporels pratiqués dans le seul but de développer l'adresse et la vigueur des élèves; elle puise encore dans une étude approfondie de l'organisation humaine des applications d'un ordre plus sérieux et non moins utile. La santé, cette seconde vie, pour ainsi dire, qui ne prend son essence que dans la souplesse des organes respiratoires, dans l'harmonie, en un mot, de toutes les parties de notre être, la santé, disons-nous, ne saurait avoir de plus puissant auxiliaire que la gymnastique raisonnée.

En effet, la grâce et la beauté, la force et l'élasticité des membres, ces précieux attraits de la jeunesse dont les nations de l'antiquité se montraient si jalouses, n'étaient dus qu'à la gymnastique. C'était elle qui, prenant l'homme à son berceau, développait graduellement et avec une sollicitude infinie toutes les facultés de ses organes, lui préparait une jeunesse virile, une constitution saine et robuste, et lui donnait enfin cette perfection de formes que nous admirons encore dans les chefs-d'œuvre que nous ont laissés la peinture et la statuaire antiques.

Mais, hélas! combien s'est agrandi depuis le cercle des infirmités humaines! combien notre espèce a dégénéré! Que de difformités, que de maux bizarres, cruels, inconnus, viennent chaque jour nous punir de notre inertie, de notre coupable négligence!...

Revenons donc aux sages pratiques des anciens, reprenons l'empire de nos facultés, raffermissons chez nos enfants une santé qui ne serait jamais qu'imparfaite sans l'exercice raisonné de leurs organes, rendons enfin à la gymnastique le rang qu'elle doit occuper dans l'éducation de la jeunesse, et nous aurons bientôt à bénir les résultats de son application.

Indépendamment des leçons particulières au prix de 1 f. le cachet, données tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir, dans une salle spacieuse parfaitement chauffée et éclairée, le professeur, écoutant aux conseils de quelques unes de nos illustrations médicales ainsi qu'aux demandes réitérées de nombreuses familles, vient d'ouvrir, moyennant un modique abonnement de 4 f. par mois, une classe générale d'exercices qui auront lieu le dimanche et le jeudi de chaque semaine, de midi à deux heures pour les jeunes gens, et de deux à quatre heures pour les demoiselles.

L'émulation qui doit nécessairement résulter de leçons prises en commun ne peut qu'augmenter l'attrait de ce genre d'études et en propager les merveilleux bienfaits.

AVIS. Le rhume, l'asthme, l'oppression, le catarrhe, la coque, les lues, les enrouements, la constipation et les glaires sont guéris en peu de jours avec les **Pastilles de Calabre**, pectorales des plus agréables. — Dépôt chez MM. VERNET, place des Terreaux, André, place des Célestins, et LOUISE COL, place Bellecour.

AUX COMMIS ET OUVRIERS DÉMOCRATES.

Leçons spéciales d'écriture, d'orthographe, de calcul et d'italien. S'adresser rue Lanterne, n° 22, au 1^{er}.

En vente, galerie de l'Hôtel-Dieu, 25, et chez les principaux Libraires de Lyon.

LES MASQUES ANARCHISTES ET LA PRÉSIDENTENCE,

SATIRE AU PEUPLE FRANÇAIS.

Prix : Cinquante centimes. (215)

CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme inférieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

DÉPOT CHEZ

M. VERNET,

place des Terreaux, 13.

(8065)

FABRIQUE D'HUILE.

A vendre, une Fabrique d'Huile située à la Guillotière, mue par une machine à vapeur, composée de deux presses et tous les accessoires nécessaires.

S'adresser à M. Charignon, négociant à Lyon, rue Mulet, n° 10, ou à M. Guillermin, arbitre de commerce, rue Buisson, n° 47. (168)

PLUS DE DOULEURS!!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les Maladies de Poitrine, telles que RHUMES, CATARRHES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **Pâte GEORGE**, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16; VERNET, place des Terreaux, n° 15; BRUNY-CHANEL, rue Lanterne, n° 15, et à la pharmacie BRUNY-CHANEL, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, n° 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, n° 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (5821)

LYON. — Imprimerie de BOURSY, grande rue Mercière, n° 66.